

Nouveau procédé pour le blanchiment des fils et des tissus d'origine végétale. On sait que le chlore exerce sur la matière colorante des matières végétales une action destructive qui met la fibre à nu et par conséquent la blanchit, attendu : 1° qu'il décompose l'eau dont elle doit être mouillée et imprégnée; 2° qu'il s'empare de l'hydrogène mis en liberté pour former de l'acide chlorhydrique; qu'il met en liberté de l'oxygène qui se combine avec la matière colorante organique, la blanchit en même temps qu'il l'oxyde. Cette réaction chimique a guère lieu qu'en présence de l'eau, car le chlore sec est à peu près sans action sur la matière colorante des tissus anhydres, et c'est alors qu'on appelle en aide l'action des rayons solaires. Dans ce cas, le chlore se substitue à l'hydrogène de la molécule colorée, et forme à ses dépens de l'acide chlorhydrique qui, dès lors, réagit sur la matière colorante de la fibre colorante et la détruit complètement.

Une dissolution dans l'eau d'hypochlorites alcalins ou de terres alcalines, mise en contact avec la matière colorante de la fibre végétale, mouillée d'eau, produit le même effet que le chlore. Si on traite les composés de chlore décolorants par les acides, il en résulte du chlore et de l'acide hypochloreux; le chlore devenu libre, mis en contact avec l'eau, la décompose, produit de l'oxygène et de l'acide chlorhydrique, qui réagit de nouveau sur l'acide hypochloreux, la transforme en eau et en chlore et renouvelle la décomposition précédente.

Il est donc démontré; 1° que l'eau, décomposée en ses deux éléments, exerce par son oxygène l'action décolorante sur la matière colorante de la fibre végétale; 2° que le chlore et les hypochlorites n'agissent, à proprement parler, que médiatement et indirectement sur la décoloration de cette fibre, et ne servent uniquement dans le blanchiment que comme élément pour la décomposition de l'eau; 3° que la réaction du chlore et les hypochlorides sur l'eau dont sont imprégnés les objets qu'on veut blanchir peut être comparée à l'action des rayons chimiques du spectre solaire, puisque ceux-ci décomposent de même l'eau avec laquelle on humecte lesdits objets, dans le blanchiment et détruisent la matière colorante de ceux-ci par l'oxygène qu'ils mettent en liberté.

Le blanchiment sur le pré ou au moyen de la lumière solaire peut donc ainsi être complètement remplacé par le blanchiment au chlore ou à l'acide hypochloreux lorsque, dans le dernier moyen, il ne se développe pas d'actions secondaires qui ont généralement pour résultat la destruction de la matière première elle-même qu'on veut blanchir.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

L'enquête sur la division du canton de Roubaix en deux cantons a eu lieu ce matin à l'Hôtel-de-Ville sous la présidence de M. Jules Laurent, membre du conseil général, nommé commissaire-enquêteur. (Nous avons indiqué la division proposée dans notre numéro du 29 octobre).

Nous n'avons pas, quant à présent, de renseignements précis sur les résultats de cette enquête. — Dans un prochain numéro nous donnerons à nos lecteurs des détails plus explicites sur cette question importante.

Le conseil municipal de Tourcoing a décidé qu'un service funèbre sera célébré en l'église St. Christophes, le vendredi 17 novembre à l'intention de M. Vallon.

Nous recevons la lettre suivante:
Roubaix 16 novembre 1865.

Monsieur le Rédacteur,
Je crois devoir porter à la connaissance des fabricants de Roubaix la demande que j'ai faite au Conseil municipal de notre ville, en sa séance du 11 courant d'une somme de 6,000 francs à imputer sur le budget de 1867 pour être mise à la disposition de la Chambre consultative, à effet de décerner des primes d'encouragement aux fabricants de la localité qui auraient fait faire les plus grands progrès à nos tissus unis à base d'Orléans, c'est-à-dire en trame laine brillante filature au continu et tissage mécanique, d'ici à la fin de 1866. Ces primes seraient accordées non sur des pièces d'échantillons, mais bien aux fabricants qui à cette époque auraient déjà une mise en train de fabrication importante.

Cette demande a été rejetée par M. le maire qui a déclaré que les fabricants de Roubaix ne font pas d'Orléans similaires de l'Orléans anglais, c'est qu'ils ont plus d'avantage à faire les articles dits de fantaisie, et que quand le besoin s'en fera sentir ils sauront faire autre chose.

Je voudrais bien pouvoir partager l'opinion de M. le maire, ainsi que sa parfaite quiétude, mais devant l'importance considérable et toujours croissante qu'il se fait en France au préjudice de notre fabrique, de tant de marchandises que nous serions à même de produire nous-mêmes après avoir perfectionné la base de nos tissus, je crois plus sage et plus prudent de prévenir nos industriels et de les exciter à la lutte, que de les laisser dans une sorte d'insouciance que, si elle se prolongeait, compromettrait l'avenir du pays. Quand on reconnaît son infériorité on doit avoir la sagesse de se l'avouer et avoir aussi le courage de mettre la dernière main au perfectionnement qui est si indispensable dans une fabrique de notre importance.

Les Anglais s'introduisent chez nous avec leurs articles brillants qu'ils façonnent facilement au goût français d'après les conseils qui leur sont données si volontiers par les maisons de Paris. Qu'on y prenne garde, il y a là un immense danger devant lequel nos fabricants ne doivent pas s'endormir. La Chambre consultative en est depuis longtemps pénétrée, et c'est pourquoi elle a accueilli favorablement la pensée d'un concours, comme étant d'utilité et d'opportunité.

Je dois dire que je n'ai pas été chargé par mes collègues de la Chambre de présenter cette demande, mais j'en avais néanmoins consulté les aînés qui partageaient ma manière de voir, et devant mon insuccès, je me félicitais d'avoir provoqué le projet en mon nom, plutôt que d'y avoir fait intervenir officiellement le corps au quel j'ai l'honneur d'appartenir.

Je veux dire encore qu'en écrivant ce qui précède, je n'ai eu en vue aucun sujet d'opposition à l'égard de personne et surtout à M. le maire dont j'honore le caractère, mais j'ai vu un danger, et comme ancien négociant du pays, j'ai cru de mon devoir de le signaler. — Puiss-je être approuvé, je le desire.

Veillez agréer, monsieur le rédacteur, etc.

LOUIS ECKMAN.

Roubaix, 10 novembre 1865.

Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints, Messieurs les Conseillers municipaux,

Vous avez sans doute connaissance, Messieurs, qu'il se trouve actuellement au salon blanc de la Matric, une exposition d'Orléans noirs français et anglais. Elle a pour but d'établir des examens comparatifs de la teinture de Roubaix avec celle d'Angleterre.

La Chambre consultative s'est occupée de cette exposition à la demande des teinturiers de Roubaix, qui en ont fait tous les frais, parce qu'on leur adressait le reproche

de compromettre la fabrication française de cet article par leur infériorité de teinture.

Une commission, composée de cinq membres de la Chambre, qui a examiné ces tissus, s'est prononcée quant au mérite de la teinture, et son rapport a été publié. — Dans ce rapport, il n'a rien été dit des prix ni de la qualité des divers types français ou anglais, — on n'en avait pas la mission.

Mais aujourd'hui que la question de teinture et d'appât est vidée, nous restons en présence des tissus, et nous constatons avec douleur que les nôtres sont très inférieurs à ceux de nos voisins d'outre-Manche, aussi bien pour la qualité, comme pour les prix comparatifs et la largeur. — Ce serait vraiment à désespérer du sort de ces articles chez nous, si nous ne devions compter sur l'énergie et l'habileté de nos industriels, comme aussi sur la bonne organisation de leur matériel. En effet, que nous manque-t-il à Roubaix pour produire les tissus similaires à ceux des Anglais? N'avons-nous pas la facilité de nous procurer les mêmes matières sans plus de droits, le peignage mécanique grandement monté, la filature anglaise de laine au continu et le tissage mécanique, teintures, apprêts etc., etc., qui nous permettent de pousser notre fabrication au dernier perfectionnement?

D'où provient donc notre infériorité reconnue?

Il n'y a pas à le cacher, c'est que les Anglais qui nous ont devancés dans ce genre de tissus y ont naturellement l'avantage sur nous; c'est aussi parce que leurs fabricants étant assurés d'une vente considérable, peuvent se livrer avec quiétude à une fabrication régulière qui leur permet d'établir des prix réduits.

Si en reprenant de plus belle cette fabrication, nous ne pouvons espérer de prime abord une vente importante, nous ne devons cependant pas douter de nos forces, ni abandonner la partie, car qui la quitte la perd.

Dans l'intérêt de Roubaix, dans notre intérêt à tous, industriels, commerçants, agriculteurs et propriétaires, il faut que la fabrication des articles unis s'étudie de nouveau; — nous ne pouvons nous en passer; ce doit être là, la base fondamentale de nos affaires, et surtout de nos affaires les plus solides, la fantaisie étant sujette à des fluctuations de prix très considérables et qui deviennent plus dangereuses encore quand un plus grand nombre de fabricants s'y livre avec des avantages qui ne sont pas toujours suffisants.

N'avons-nous pas 12,000 métiers mécaniques qui nous commandent, et qui doivent être particulièrement occupés à cette fabrication d'unis. Et si nos fabricants ont eu un moment de découragement par suite de la lutte vive qu'ils ont eu à subir, c'est à nous de les ranimer dans des espérances qu'ils ne doivent pas perdre, et les ramener au combat en se livrant plus que jamais à cette importante étude.

C'est cela, Messieurs, que la Chambre consultative a pensé qu'il fallait faire; mais, vous le savez, quand on a perdu du terrain on est moins hardi, et c'est pourquoi nous avons pensé que dans la circonstance présente il serait utile d'encourager les fabricants par quelques primes. — On avait songé d'abord à une prime pécuniaire suffisante pour indemniser l'industriel des frais à faire pour arriver au perfectionnement désiré; mais réfléchissant que ce serait particulièrement l'étie des industriels qui voudrait acquiescer l'honneur de faire placer nos tissus au premier rang, et ceux-là étant au-dessus de cette question d'argent, l'honneur seul devant les toucher; nous nous sommes arrêtés à cette pensée de n'offrir que des primes honorifiques, mais alors nous les désirons belles, dignes en un mot de ceux qui les offrent comme de ceux qui sont appelés à les recevoir.

Je vous demande donc à cet effet, Messieurs, de mettre à la disposition de la Chambre consultative une somme de 6,000

francs destinée à proposer des primes d'encouragement aux industriels qui, d'ici à la fin de 1866, auront fait faire les progrès les plus notables à nos diverses industries et particulièrement à celle des tissus unis à base d'Orléans c'est-à-dire en trame laine, longue filature au continu. — Cette somme serait à imputer au budget de 1867.

Remarquez, Messieurs, que l'époque fixée à fin décembre 1866 présente justement le temps nécessaire pour faire des essais sérieux, accompagnés d'une fabrication déjà bien lancée, et l'approche de l'exposition de 1867 est un motif de plus pour engager nos industriels dans cette grande voie des améliorations si nécessaires à la continuation de notre prospérité.

Il n'y a donc pas de temps à perdre et si j'ai été assez heureux pour vous convaincre de l'utilité de ma proposition, je vous serais très reconnaissant, Messieurs, et particulièrement à M. le maire de vouloir bien en voter l'adoption séance tenante.

M. Desmettre, la victime de l'incendie qui a eu lieu le 8 courant, est mort avant-hier à l'hôpital.

Il a été enterré ce matin. — Une foule nombreuse l'accompagnait à sa dernière demeure.

M. Henri Barois, élève du Collège de Tourcoing, vient d'être reçu bachelier ès-lettres à la faculté de Douai.

M. Barois était déjà bachelier ès-sciences.

M. Alfred Dervaux, de Tourcoing, vient d'obtenir le diplôme d'ingénieur des Arts industriels.

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances:

Paris 15 novembre.

Il y a eu hier, à Compiègne, dîner de famille et soirée intime à l'occasion de la fête de l'Impératrice.

À Paris, les théâtres et plusieurs édifices publics ont été illuminés.

Des secours exceptionnels ont été distribués aux familles indigentes dans les vingt arrondissements de la capitale.

Il y aura, dit-on, spectacle demain au château; les artistes de l'Opéra joueront *Carmentis*, et ceux des Vaudevilles donneront la nouvelle pièce de M. Sardou.

Les maréchaux sont presque tous à Paris en ce moment, où s'apprêtent à s'y rendre, pour prendre part aux séances du comité supérieur, dans lesquelles a lieu le classement des candidats à certains grades dans l'armée.

Le maréchal Mac-Mahon et la duchesse de Magenta, font partie de la seconde série des invités de Compiègne.

D'après une correspondance d'Alger, un vaisseau ottoman serait entré dans le port en faisant le salut officiel. On augure de cet incident que le gouvernement turc reconnaîtrait enfin notre domination dans le nord de l'Afrique.

M. Thiers est assez gravement indisposé depuis son retour à Paris.

L'état de M. Jobert de Lamballe, le célèbre praticien, est plus satisfaisant.

L'ouverture de la session des chambres belges vient d'avoir lieu. Il n'y a pas eu de discours d'ouverture.

Des informations puisées à bonne source permettent de démentir le retour du Roi à Bruxelles. L'état de Sa Majesté est toujours très grave. Un deuxième médecin vient de se rendre à Ardennes; on parle d'une nouvelle opération à pratiquer.

La nomination de M. Dequaglini pour de procureur général de la Cour de Cassation paraîtra incessamment au *moniteur*. Quant au *soutien académique* laissé vacant par M. Dupin c'est à tort qu'on a parlé de M. Jules Favre. Les postulants désignés, dès à présent, sont le R. P. Graty et M. Jules Janin.

M. Dupin n'est complètement rétabli de son indisposition.

Les conférences qui avaient lieu jusqu'ici rue de la Paix, pourront le 29 de ce mois dans le nouveau local de la rue Scriba. M. Emile Deschanel fera le discours d'inauguration.

La Chambre des requêtes après une délibération qui n'a pas duré moins de cinq heures a rejeté le pourvoi formé par le duc d'Aumale et l'éditeur Michel Lévy, contre l'arrêt d'incompétence rendu par la cour de Paris à l'occasion de la saisie administrative opérée par le préfet de police de l'ouvrage intitulé: *Histoire de la maison de Condé*.

On vient de recevoir, à Paris, la ratification de l'emprunt Autrichien, contracté par le Crédit Foncier Autrichien, siégeant à Paris, et M. Pinard en nom du groupe de banquiers qu'il représente. Parmi les banquiers intéressés dans cette affaire, on cite notamment MM. Fould et Co., Bischoffsheim, Frémy, Hottinguer, Hentsch, Rönigswarter, Mollet, Marcuard, Pillel-Well, Selliere etc. etc., et les principaux banquiers d'Amsterdam et de Francfort.

M. et M^{me} Emile Périer, M. et M^{me} Eugène Périer, font partie de la 1^{re} série des invités de Compiègne.

L'*Epoque* annonce que le conseil de surveillance de la *Constitutionnel* a accepté la démission de M. Granguillot et a désigné pour son successeur M. Gibiat, co-gérant, sauf acceptation du ministère et des actionnaires.

On mande de Bayonne que M. Carmaque, le célèbre auteur dramatique, est dangereusement malade.

Pour toute la Correspondance, J. Reboux.

FAITS DIVERS

LE PRÉSIDENT DUPIN. — M. Dupin, dont on déplore la perte, était célèbre par ses bons mots et ses saillies quelquefois brutales. A force de présider la chambre, il avait fini par traiter un peu les députés en écoliers. Il gouvernait M. Berryer, qui, pendant les séances, a toujours eu l'habitude de sculpter, de fouiller, à l'aide d'un grand canif, le pupitre placé devant lui.

Il était impitoyable pour les faux improvisateurs usant de mille artifices afin d'obtenir leur mémoire défaillante. L'un d'eux, notait ordinairement sur de petits carrés de papier, qu'il dissimulait de son mieux, les principaux traits de sa harangue; mais, il lui arrivait parfois de brouiller ses feuillets au point de ne pouvoir s'y reconnaître. Un jour, M. Dupin, le voyant suer sang et eau à son ingrat travail, achève sans pitié de le déconcerter par ce coup de boutoir.

Eh! monsieur, finissez-en! vous avez beau remuer vos cartes, vous n'y trouverez pas d'atout.

Il connaissait les interrupteurs de profession et savait à quel endroit ils devaient lancer leurs flèches dans un discours. Pendant une brillante improvisation de M. de Lamartine, le président l'avertit secrètement de s'arrêter, par ce qu'il allait être interrompu par un fougueux député qu'il lui désigna. L'éminent orateur cessa de parler et se posa les bras croisés en face du membre tapageur. Celui-ci ne vit pas le piège et décocha le trait le plus aigu de son carquois.

et à écarter de lui tout soupçon d'imprudences ou de négligence coupable. Avidé de tous les genres d'éloges, il voulait passer pour un mari idéal, subissant tous les caprices de sa femme et ne vivant que pour elle.

Le lendemain, Hélène était gravement malade. Oehard fit répandre du tan devant la maison, plus encore par ostentation que par sollicitude pour elle, car sa chambre donnait sur le jardin, et l'on n'y entendait pas le bruit des voitures. Le jour même on lisait dans les journaux que Mme Oehard, la jeune et spirituelle femme de lettres récemment couronnée par l'Académie, était si dangereusement malade qu'on tremblait pour ses jours.

L'était Albert lui-même qui avait pris soin en secret de faire insérer cette nouvelle. Du reste, ayez de la fortune, un train de maison, vivez en plein tourbillon du monde, vous ne manquerez jamais d'amis prêts à publier à son de trompe tout ce qui vous arrive d'heureux ou de malheureux, pourvu que vos chagrins n'aient pas leur source dans des embarras financiers, cas auquel les amis se taisent prudemment et se retirent au plus vite.

Ce jour-là, Oehard n'alla point à ses affaires; il resta chez lui, véritable image du désespoir. Hétons-nous de le dire, son chagrin était sincère, le danger d'Hélène lui causait une réelle et très-pénible inquiétude. Mais il en affectait bien plus encore qu'il n'en éprouvait. Les cheveux arrangés avec une négligence savante et d'une certaine façon mélancolique, l'air abattu, il allait, venait, s'asseyait, se levait, soupirant beaucoup et se regardant à toute minute dans la glace pour juger de l'effet de sa pantomime.

Pendant ce temps-là, Mme Dalbray et sa fille étaient au chevet d'Hélène, les yeux toujours fixés sur son visage brûlant de fièvre, et prêtant l'oreille avec anxiété à ses discours incohérents. A tout moment Albert entrant, s'approchait du lit, poussait un soupir et regardait sa tante Sophie d'un air désolé. Vers midi, les deux médecins appelés vinrent pour la troisième fois. Ils leur serrèrent les mains et les interrogèrent avec tous les signes de la plus extrême inquiétude. En sortant, le médecin de la maison dit à son confrère:

« Le conseiller n'aurait pas dû permettre à Mme Oehard de donner ce bal, malade comme elle l'était. Quelle imprudence! »

Le soir, comme Julie entrant dans sa chambre à une heure avancée, elle s'arrêta, toute saisie, et faillit jeter un cri d'effroi, à la vue d'un homme assis dans le coin le plus obscur. Il se leva aussitôt et fit deux pas au-devant d'elle. Alors elle reconnut M. Marsange.

« Julie, comment va madame? » lui demanda-t-il en scrutant d'une regard sombre le visage éploré de la pauvre fille.

Il était si pâle, sa physionomie bouleversée avait quelque chose de tellement sinistre qu'elle crut voir un spectre.

« Madame est très-mal, monsieur! » répondit-elle en pleurant.

Il lui saisit le bras et reprit avec agitation:

« Que disent les médecins, ce soir? — Ils ne donnent guère d'espérance. »

Carlos porta la main à son front, fit à grands pas plusieurs tours dans la chambre, puis se jeta sur une chaise.

« Qui est auprès d'elle demanda-t-il. — Mme Dalbray. Elle a fait reconduire

Mlle Emma; mais elle, elle veillera toute la nuit.

Carlos salua Julie d'un signe de tête et s'en alla.

Quatorze jours et quatorze nuits se passèrent, tout pleins d'angoisses pour les amis d'Hélène. Julie ne la quittait pas; quand Mme Dalbray engageait cette fille dévouée à prendre un peu de repos, elle répondait:

« Si Madame meurt, je serai contente de mourir aussi. »

Chaque soir, Carlos l'attendait dans sa chambre, toujours également pâle, toujours trahissant une profonde douleur.

Quatorze jours! Comme cela est vite envolé, quand le bonheur et la santé nous sourient! Comme ils se trahent lentement pour qui veille au chevet d'une personne aimée, tremblant sans cesse de la perdre! Ce fut une éternité pour Mme Dalbray, pour Emma et pour Julie.

Enfin, le soir du quatorzième jour, une légère amélioration se fit sentir. Hélène sommeillait paisiblement; Julie en profita pour se glisser dans sa chambrette. Elle y fut accueillie par la question quotidienne:

« Comment cela va-t-il? »

« Un peu mieux. »

« Mieux! répéta Carlos, en bondissant de son siège. »

« Oui, madame dort, et la fièvre a beaucoup diminué. Elle respire avec moins de peine, et les médecins paraissent contents. »

(La suite au prochain numéro)

COMPAGNIE DES Mines de Béthune.

DÉPÔT DE CHARBONS GRAS

des fosses de BULLY, MAZINGARBE ET VERMELLES.

A Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE Mesure des fosses.

PRIX COURANTS.

GROSSE GAILLETIERE, 1^{re} qual., 1 fr. 75

MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 75

FINES NOISETTES, 1 fr. 55

GROSSE GAILLETIERE, 2^e qual., 1 fr. 55

MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 7

FINES NOISETTE, 1 fr. 5

GROSSE GAILLETIERE, 2^e qual., 1 fr. 45

ROYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 65

2^e id., 1 fr. 55

FINES NOISETTES, 1 fr. 45

(Au comptant sans escompte.)

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune, a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix entre l'hectolitre dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure à tas.

Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Pouvrière 33 ou au dépôt même, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

Le compte-rendu de la Compagnie d'assurances sur la vie *The Graham* constaté pour l'année 1864 les résultats suivants:

Affaires proposées à la Compagnie des Affaires acceptées par la Co. 47,423,121

Sinistres payés. 38,766,325

Indépendamment de son capital actionnaire, des capitaux versés pour constitution de rentes viagères et des dépôts, la Compagnie possède un fonds d'assurances et de plus de 12,500,000.

La somme affectée à la dernière répartition de bénéfices a été de un million de francs. La prochaine répartition aura lieu à la fin de la présente année (1865).

La Compagnie est établie en France de puis plus de dix ans. Elle est représentée à Roubaix par M. Gondeman, rue Blanchemais, 50.